
CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL - ÉVALUATION TECHNIQUE UICN

PARC DU DRAKENSBERG/PARC OKHAHLAMBA (AFRIQUE DU SUD)

1. DOCUMENTATION

- i) **Fiches techniques UICN/WCMC** (13 références)
- ii) **Littérature consultée:** Armstrong, A. J. 200. Faunal Diversity and Importance. Highlights. Internal Report. KwaZulu Nature Conservation Service; Botha, G. 2000. **Geology and Geomorphology of the oKhahlamba Drakensberg Park**. Council for Geoscience Report. 2000-0009; Cowling, N. J. and Hilton-Taylor, C. 1994. Patterns of plant diversity and endemism in southern Africa: an overview. In Huntley, B. 1994. **Botanical Diversity in Southern Africa**, National Botanical Institute, Pretoria. *Strelitzia* 1 31-52; Davis, S. D. and Heywood, V. H. 1994. **Centre of Plant Diversity: A Guide and Strategy for their Conservation**. WWF/IUCN 1994; Henwood, W. D. 1988. An overview of protected areas in the temperate grasslands biome. **PARKS**. 1998. Vol. 8. No. 3; Killick; D. J. B. 1994. Drakensberg alpine region. In Davies, S. D. and Heywood, V. H. 1994. Oxford University Press, Oxford; Killick; D. J. B. 1997. Alpine tundra of southern Africa. In Wielgolaski, F. E. (ed.). **Ecosystems of the World 3: Polar and alpine tundra**. Elsevier, Amsterdam pp. 199-209; MacRae, C. 1999. **Life etched in stone**. Geological Society of South Africa; Statlersfield, A. J., et. al. 1998 **Endemic Bird Areas of the World. Priorities for Biodiversity Conservation**. BirdLife International, Cambridge.
- iii) **Consultations:** 7 évaluateurs indépendants. Fonctionnaires compétents des Agences fédérale et provinciale des parcs. Communautés locales et groupes intéressés.
- iv) **Visite du site:** David Sheppard, février 2000.

2. RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES

Le Parc du Drakensberg, également connu sous le nom de Parc oKhahlamba, est la plus grande aire protégée établie sur les hauts plateaux du sous-continent sud-africain. Situé dans un massif montagneux intérieur, dans la province du KwaZulu-Natal en Afrique du Sud, le long de la frontière orientale du Lesotho (voir carte 1), le Parc du Drakensberg a une superficie de 242 813 hectares et comprend un secteur nord et un secteur sud beaucoup plus grand (voir carte 2). La région montagneuse qui sépare les deux secteurs et porte le nom de Mnweni, est un territoire tribal. Le Parc du Drakensberg peut être divisé en deux régions physiographiques distinctes. Les contreforts du «Little Berg» sont des éperons vertigineux, avec des escarpements et des vallées au-dessous de 2000 mètres tandis que le principal escarpement s'élève à plus de 3400 mètres. La topographie est extrêmement variée et comprend d'immenses falaises de basaltes et de grès, des vallées profondes, des éperons qui s'entremêlent et de vastes plateaux. Cette diversité topographique contribue à la valeur panoramique exceptionnelle du Parc du Drakensberg. Le climat de la région est dominé par l'influence des anticyclones subtropicaux. En hiver, la stabilité atmosphérique engendre une véritable saison sèche. En été (novembre à mars), l'inversion atmosphérique peut s'élever au-dessus de l'escarpement et provoquer un influx d'air humide de l'océan Indien apporté par les vents du sud-est. Les précipitations des mois d'été apportent 70% de la pluviosité annuelle totale. Le Drakensberg est une des régions les plus arrosées, les moins sensibles à la sécheresse, de l'Afrique australe. Le Parc du Drakensberg a une importance particulière parce qu'il protège le bassin versant et assure l'alimentation en eau de grande qualité des communautés avoisinantes; plusieurs fleuves de la région naissent dans le Parc du Drakensberg.

La géologie du Drakensberg est caractérisée par une succession sédimentaire épaisse, coiffée par une accumulation de basalte, comprenant la partie supérieure de la succession du supergroupe du Karoo qui présente une épaisseur composite atteignant 7 km dans la région. Les hautes falaises formées de grès fin, de la formation de Clarens sont la caractéristique physiographique la plus distinctive des contreforts du Drakensberg. La transition Molteno-Elliott-Clarens illustre une transformation paléoclimatique à la dernière étape de la dérive latitudinale du Gondwana (qui a duré environ 250 millions d'années) passé d'une position subpolaire à la position subtropicale actuelle de cette partie de l'Afrique. Cette

succession préserve aussi une collection pratiquement complète de fossiles illustrant 80 millions d'années d'évolution des reptiles.

La végétation du Parc du Drakensberg est influencée par la topographie et par le climat, les sols, la géologie, la déclivité, le drainage et les feux. La végétation présente un zonage altitudinal, formant trois ceintures qui coïncident avec les principales caractéristiques topographiques, à savoir le système fluvial des vallées, les éperons et le sommet du plateau. Il s'agit d'une ceinture de basse altitude (1280 à 1830 mètres) portant une forêt de podocarpes, d'une ceinture de moyenne altitude (1830 à 2865 m) avec sa végétation de Fynbos et d'une ceinture de haute altitude (2865 à 3500 m) avec une toundra alpine et la lande. Au total, 2153 espèces de plantes ont été décrites dans le Parc du Drakensberg, notamment un grand nombre d'espèces menacées au niveau national et international. Une des caractéristiques importantes est le niveau élevé d'endémisme des espèces de plantes. Le Parc comprend aussi d'importantes communautés herbacées.

La faune du Parc du Drakensberg comprend 48 espèces de mammifères, 296 espèces d'oiseaux, 48 espèces de reptiles, 26 espèces d'amphibiens et 8 espèces de poissons. La faune d'invertébrés est mal connue mais comprend de nombreuses espèces endémiques de cette région. On trouve, dans le Parc du Drakensberg, un certain nombre d'espèces de la faune, menacées au plan mondial, telles que la rainette à long doigt, le pipit à gorge jaune et le caméléon nain des Midlands du Natal.

Le Parc du Drakensberg est une région de beauté naturelle et d'importance esthétique exceptionnelles avec pour caractéristique panoramique principale, le massif montagneux spectaculaire et ses murailles escarpées de basalte sombre, ses crêtes et ses éperons entremêlés.

3. COMPARAISON AVEC D'AUTRES AIRES PROTÉGÉES

L'inscription du Parc du Drakensberg est proposée au titre des quatre critères naturels et de trois critères culturels. Dans la province biogéographique afro-montagnarde, il existe plusieurs autres aires protégées de montagne et un certain nombre de biens du patrimoine mondial, notamment le mont Kilimanjaro; Rwenzori et le mont Nimba. Le Parc du Drakensberg s'en distingue par sa flore car il se trouve dans une région floristique unique, la région alpine du Drakensberg sud-africain (Davis et Heywood, 1994). Cette région floristique couvre le parc et un bon pourcentage de la superficie terrestre du Lesotho. La région alpine du Drakensberg d'Afrique du Sud et du Lesotho est considérée, dans l'évaluation mondiale des Centres de la diversité biologique (WWF/UICN) comme d'importance internationale. En outre, le Programme «Global 200 Ecosystems» du WWF, qui répertorie les régions biologiquement exceptionnelles les plus représentatives de la diversité biologique mondiale, comprend les montagnes/prairies d'Afrique du Sud dont le Drakensberg fait partie. Ce qui est particulièrement important dans le Parc du Drakensberg, c'est le taux élevé d'endémisme de la flore, la végétation unique de prairie de montagne et de toundra alpine de haute altitude et la faune endémique paléo-invertébrée associée. Le Parc du Drakensberg est extrêmement riche en espèces, avec 2153 espèces de plantes à l'intérieur du parc dont 109 qui sont menacées à l'échelle mondiale. Il n'y a pas d'autre bien du patrimoine mondial dans cette région floristique.

D'autres biens du patrimoine mondial protègent des communautés herbacées, par exemple les Biens du patrimoine mondial de Manas et de Kaziranga en Inde qui protègent des communautés herbacées hautes uniques. Toutefois, les communautés de prairie du Parc du Drakensberg reflètent des gradients topographiques et altitudinaux prononcés que l'on ne trouve pas dans les autres biens du patrimoine mondial. Ce point est important si l'on considère que les prairies sont extrêmement peu protégées, que ce soit à l'échelle mondiale (moins de 1%) ou dans les biens du patrimoine mondial.

Le statut de conservation de la région alpine du Drakensberg serait également renforcé par l'expansion transfrontière proposée du Parc du Drakensberg en vue d'inclure les zones contiguës au Lesotho (voir par. 4.2). Cette mesure permettrait d'augmenter considérablement le statut global de conservation de la région alpine du Drakensberg. On sait aussi que le Parc du Drakensberg se trouve dans une région d'importance mondiale pour l'endémisme des oiseaux: les hauts plateaux du Lesotho. Le Parc du Drakensberg est très important par la présence du pipit à gorge jaune, du serin de Symons et du chétopse doré (Stattersfield et. *al.*, 1998). Globalement, le Parc du Drakensberg compte 119 espèces d'oiseaux menacées à l'échelle mondiale.

Sur le plan géologique, le Parc du Drakensberg diffère des autres massifs montagneux tels que les Andes, les montagnes Rocheuses et l'Himalaya, notamment du point de vue de la composition des séquences géologiques et des processus de formation. On note quelques similitudes avec le Bien du patrimoine mondial de Simen, en Éthiopie, qui fait partie du massif du Simen et comprend le plus haut sommet d'Éthiopie, le Ras Dashan Terara (4620 m). Ce massif s'est formé il y

a 25 millions d'années et, avec le Drakensberg, comprend des basaltes ignés qui ont été érodés de manière à former des falaises vertigineuses et des gorges profondes. Toutefois, les deux sites présentent des différences dans leur géomorphologie, leur diversité biologique et leur dimensions. Plusieurs biens du patrimoine mondial ont été inscrits en raison de phénomènes naturels exceptionnels et de leur beauté naturelle, en particulier des sites tels que les Tropiques humides du Queensland (Australie), le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize (Belize) et Los Glaciares (Argentine). Le Parc du Drakensberg, avec ses falaises spectaculaires de basalte noir, surplombant des grès de Clarens de couleur claire n'a rien à envier à tous ces sites.

En résumé, le Parc du Drakensberg se distingue pour la diversité et l'endémisme de sa flore, ses prairies de montagne et ses communautés de toundra alpine, ainsi que pour sa valeur esthétique exceptionnelle.

4. INTÉGRITÉ

La gestion efficace pour la conservation remonte à 1927, lorsque fut créée la première composante le Parc du Drakensberg (la Forêt d'État de Cathedral Peak). Le parc est pratiquement à l'abri d'activités de développement humaine. Il est assez vaste pour survivre en tant que zone naturelle et maintenir ses valeurs naturelles même s'il subit des influences extérieures. Les questions suivantes, concernant l'intégrité à long terme du Parc du Drakensberg, sont soulignées.

4.1. La question des limites

Le Parc du Drakensberg comprend actuellement un secteur nord et un secteur sud beaucoup plus grand (voir carte 2). La région intermédiaire, le long de l'escarpement, fait partie des terres communautaires Mnweni. Le dossier de proposition souligne que «la nécessité d'établir une aire de conservation dans la région Mnweni qui permettrait de relier les deux secteurs du Parc du Drakensberg est reconnue depuis longtemps». Les mécanismes de planification limitent le développement au-dessus de 1650 mètres afin de maintenir l'intégrité écologique. Un accord de coopération est envisagé entre le Fonds communautaire Mnweni et le Service de conservation de la nature du KwaZulu-Natal afin de renforcer la conservation de la région. Les programmes de planification ont également identifié des terres privées, le long de l'escarpement au sud du site, qui pourraient devenir des aires protégées et venir agrandir encore le Parc du Drakensberg.

Il existe, en outre, une proposition transfrontière importante concernant le Parc du Drakensberg et la région contiguë du Lesotho (le Parc national Sehlabethebe). Le Programme de conservation et de développement transfrontière Drakensberg-Maloti est en train d'être élaboré conjointement par le Secrétariat national à l'environnement du Lesotho, le Service de conservation de la nature du KwaZulu-Natal et le Fonds pour l'environnement mondial. Ce programme s'appuie sur la déclaration de Giants Castle à laquelle ont souscrit les acteurs clés du Lesotho et du KwaZulu-Natal et a adopté le concept de zone de développement et de conservation transfrontière entre les hautes terres Maloti du Lesotho et les montagnes du Drakensberg au KwaZulu-Natal, en Afrique du Sud. Cela permettrait d'établir une aire protégée transfrontière entre les deux pays - importante initiative qui renforcerait l'efficacité de la conservation de la diversité biologique et la coopération entre l'Afrique du Sud et le Lesotho.

4.2. Cadre juridique et de planification

i) Cadre juridique

Le parc est placé sous régime juridique efficace, les lois principales étant la Loi de gestion de la conservation de la nature du KwaZulu-Natal et la Loi de la République d'Afrique du Sud sur la forêt nationale. La Loi sur la gestion de la conservation de la nature fournit un excellent cadre de gestion de la conservation. Le contrôle et la gestion des régions à l'intérieur du Parc du Drakensberg, régis par la Loi sur la forêt nationale, incombent au ministère de l'Eau et des Forêts. La gestion de ces régions a été confiée au Service de conservation de la nature et il importe que ces dispositions soient maintenues pour garantir une gestion intégrée des 12 aires protégées qui constituent le site proposé. Pour bien faire, le contrôle et la gestion de toutes les régions contenues dans le Parc du Drakensberg devraient être régis par la Loi de gestion de la conservation de la nature.

ii) Plan de gestion

Il existe des plans de gestion pour chaque élément composant le Parc du Drakensberg. Un plan de gestion magistral global est en préparation pour le Parc et il est recommandé que ce plan soit terminé le plus vite possible afin de garantir une gestion intégrée et efficace pour la conservation à long terme de tous les secteurs du site.

iii) Personnel et budget

Le Parc du Drakensberg dispose d'un personnel suffisant (604 employés à plein temps et à temps partiel en 1999) et le budget disponible suffit pour garantir une gestion efficace aux fins de la conservation.

4.3. Planification régionale et intégration

Les activités menées à l'extérieur du Parc du Drakensberg comprennent l'agriculture, la sylviculture de plantation et l'écotourisme. Toutes ces activités pourraient avoir des impacts sur les valeurs naturelles du Parc du Drakensberg si elles étaient mal planifiées et mal gérées. Il est donc utile de signaler le Special Case Area Plan - Plan applicable à des aires spéciales - (SCAP), que prépare actuellement le ministre des Collectivités locales et du Logement du KwaZulu-Natal pour des milieux naturels spéciaux lorsqu'il faut appliquer des restrictions au développement afin d'empêcher la destruction de caractéristiques particulières. Les études concernant le SCAP pour cette région reconnaissent les valeurs naturelles uniques du Parc de Drakensberg et la nécessité de préparer une planification régionale complémentaire. Elles s'appuient sur les dispositions de la Stratégie de Séville relative aux réserves de biosphère (MAB/UNESCO). Ces efforts doivent être loués et il se pourrait que l'on puisse inscrire l'ensemble ou des secteurs de la région SCAP en tant que Réserve internationale de biosphère dont le Parc du Drakensberg serait la zone centrale. Il importe que les activités menées à l'extérieur du Parc du Drakensberg soient en harmonie avec les valeurs naturelles du Parc et limitent le plus possible les impacts. Il importe également que le Service de conservation de la nature du KwaZulu-Natal joue un rôle actif dans l'élaboration du SCAP.

4.4. Problèmes relatifs aux communautés locales

Le Service de conservation de la nature du KwaZulu-Natal entretient de bonnes relations de voisinage avec les communautés voisines du Parc. Des programmes communautaires et des «forums de partenariat» ont été mis au point pour contribuer aux objectifs de développement locaux. Tout cela donne une image plus positive au Parc du Drakensberg dans l'esprit des communautés locales. Il importe que de tels programmes renforcent le sentiment de propriété, la sensibilisation et l'appui à la protection des valeurs naturelles du Parc. Les programmes pour les communautés locales contiennent aussi des dispositions concernant la récolte durable de différentes herbes et de graines de plantes médicinales à l'intérieur du Parc du Drakensberg. Il importe que l'impact à long terme de ces programmes sur les valeurs naturelles soit suivi de près.

4.5. Problèmes de gestion

Les espèces envahissantes et le feu sont deux préoccupations majeures pour la gestion du Parc du Drakensberg. Actuellement, 1% du parc est couvert de végétation exotique, notamment des plantations et des infestations d'acacias qui constituent une menace pour l'intégrité écologique du Parc ainsi que pour le rendement de l'eau des zones humides et du réseau fluvial du parc. L'administration du parc s'efforce activement d'éliminer la végétation exotique et les efforts devraient se poursuivre, voire même, être accélérés. L'interaction entre la gestion d'espèces envahissantes et la gestion du feu doit également être soigneusement examinée. Par exemple, une fréquence accrue des incendies favorise l'expansion d'espèces envahissantes tolérantes au feu. La gestion générale des incendies dans le Parc du Drakensberg est complète. Toutefois, la surveillance des impacts écologiques du feu, notamment pour la faune sensible au feu comme les grenouilles endémiques doit être renforcée. La gestion du feu et des espèces envahissantes doit être traitée conjointement par le Lesotho et le KwaZulu-Natal, de préférence dans le cadre établi pour la coopération transfrontière concernant les aires protégées.

4.6. Développement du tourisme et de l'infrastructure

Dans le Parc du Drakensberg, il y a un certain nombre d'infrastructures touristiques qui contribuent au fait que les visiteurs apprécient les valeurs naturelles et qui complètent le revenu global du Parc. Environ 1024 hectares du Parc du Drakensberg (0,4% de la superficie totale) ont été transformés par des infrastructures. Il importe de veiller à ce qu'aucun développement futur ne vienne compromettre les valeurs naturelles et de définir clairement les limites des changements acceptables. Ce point devrait être clairement traité dans le Plan magistral intégré pour le Parc du Drakensberg.

5. AUTRES COMMENTAIRES

Le Parc du Drakensberg est proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères naturels et culturels. L'évaluation de l'UICN concernant les critères naturels figure dans le paragraphe 6. Le Parc du Drakensberg est proposé au titre des quatre critères naturels du patrimoine mondial. L'évaluation de l'UICN est la suivante:

6. APPLICATION DES CRITÈRES DU PATRIMOINE MONDIAL

Critère (i): histoire de la terre et processus géologiques

Le dossier de proposition invoque le critère (i). Dans le Parc du Drakensberg, il existe des exemples excellents de différentes séquences géologiques et processus de formation. Toutefois, les montagnes ne présentent pas de caractère de rareté. Il est également noté que des processus et caractéristiques géologiques semblables sont mieux représentés sur la Liste du patrimoine mondial par les montagnes de Simen en Éthiopie. L'UICN considère que le site proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (ii): processus écologiques

Le dossier de proposition invoque le critère (ii): processus écologiques et biologiques. Le Parc du Drakensberg est un exemple africain important de processus écologiques et biologiques en cours. C'est un important exemple de zones de prairies de montagne africaines assez grandes pour que les processus écologiques et biologiques puissent se poursuivre sans interférence. Il est également important par son emplacement dans le haut bassin versant pour les régions immédiates et en aval et, en conséquence, d'importance nationale. L'UICN considère que le site proposé ne remplit pas ce critère.

Critère (iii): phénomènes naturels éminemment remarquables ou de beauté exceptionnelle

Le Parc du Drakensberg a une valeur esthétique exceptionnelle. Les contreforts basaltiques jaillissants, les arrière-plans incisés spectaculaires et les remparts de grès doré se conjuguent pour former un paysage spectaculaire. Les autres caractéristiques qui contribuent à la beauté naturelle exceptionnelle du Parc du Drakensberg sont les prairies ondoyantes de haute altitude, les vallées fluviales encaissées et les gorges rocheuses à l'état primaire. Le Parc du Drakensberg comprend des régions essentielles pour maintenir la beauté du site. L'UICN considère que le site proposé remplit ce critère.

Critère (iv): diversité biologique et espèces menacées

Le Parc du Drakensberg contient d'importants habitats naturels pour la conservation *in situ* de la diversité biologique. Il présente une richesse en espèces, particulièrement de plantes, exceptionnelle. Il est reconnu comme un centre mondial de diversité et d'endémisme des plantes et se trouve dans sa propre région floristique - la région alpine du Drakensberg sud-africain. Il se trouve aussi dans une région d'importance mondiale pour l'endémisme des oiseaux et il est remarquable pour la présence de plusieurs espèces menacées au niveau mondial telles que le pipit à gorge jaune. La diversité des habitats est exceptionnelle, allant de plateaux alpins, à des vallées fluviales, en passant par des pentes rocheuses escarpées. Dans ces habitats, de nombreuses espèces endémiques et menacées sont protégées. L'UICN considère que le site proposé remplit ce critère.

7. RECOMMANDATION

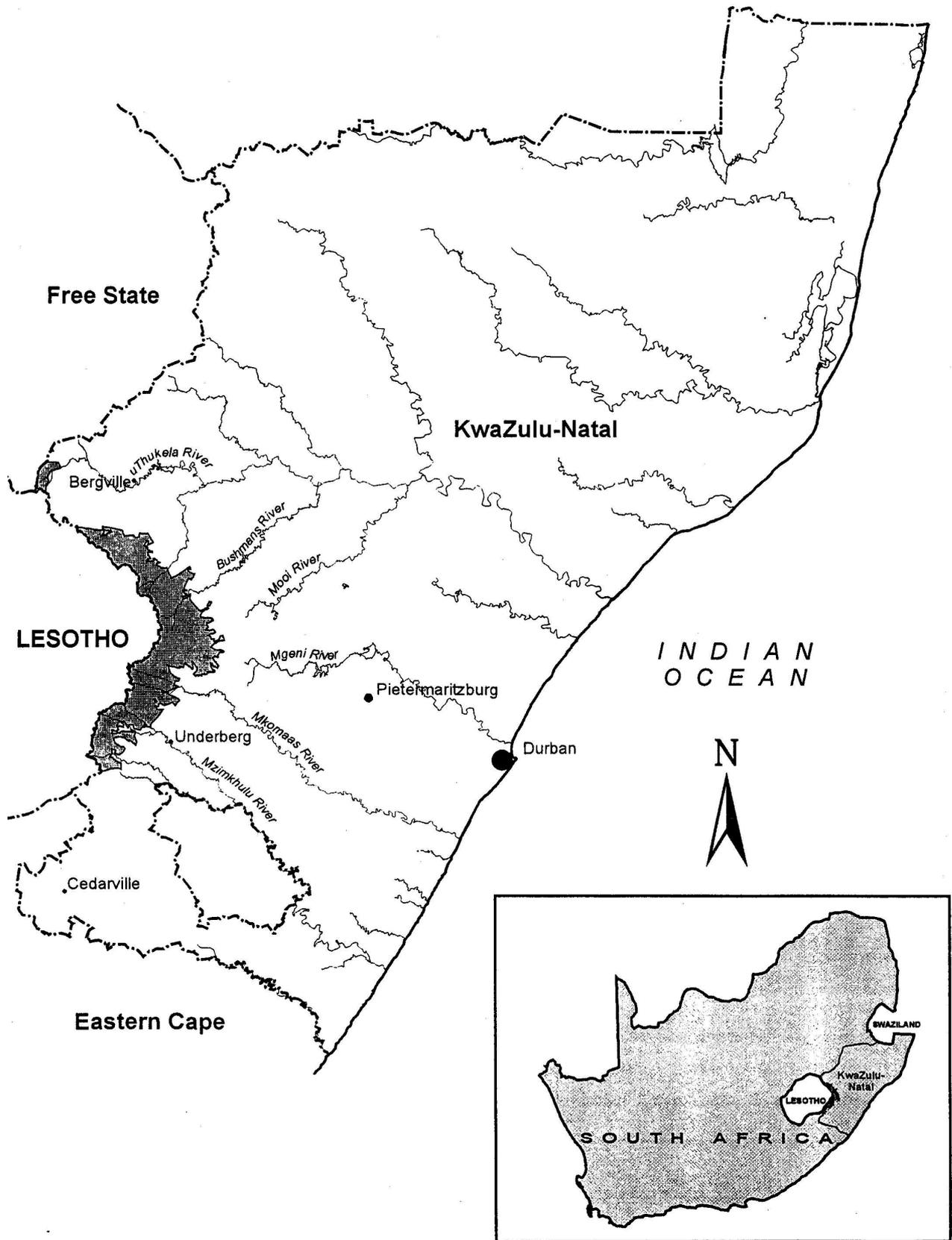
Le Bureau recommande au Comité d'**inscrire** le Parc du Drakensberg, également connu sous le nom de Parc oKhahlamba, sur la Liste du patrimoine mondial, conformément aux critères (iii) et (iv). Le Bureau a noté que le site est d'une valeur esthétique exceptionnelle avec ses contreforts basaltiques jaillissants, ses arrière-plans incisés spectaculaires et ses remparts de grès doré. Les prairies ondoyantes de haute altitude, les vallées fluviales encaissées et les gorges rocheuses à l'état primaire contribuent à la beauté du site. La diversité des habitats protège de nombreuses espèces endémiques et menacées, surtout d'oiseaux et de plantes.

Le Bureau encourage l'État partie à examiner ce qui suit:

- que le plan magistral de gestion intégrée du Parc du Drakensberg soit terminé aussi rapidement que possible et donne la priorité à la gestion des feux et des espèces envahissantes ainsi qu'à la gestion du tourisme;
- que l'intention d'établir des aires de conservation supplémentaires, afin d'assurer la continuité du site le long de l'escarpement, se concrétise;

- que les efforts visant à établir l'aire protégée transfrontière Drakensberg-Maloti soient renforcés et que l'on envisage de créer une extension transfrontière du Bien du patrimoine mondial si le Lesotho devient État partie à la Convention du patrimoine mondial;
- que les efforts visant à établir le SCAP du Parc du Drakensberg et des régions attenantes soient poursuivis.

L'UICN a noté que la possibilité d'envisager une proposition d'inscription future de l'ensemble ou de certaines parties du SCAP en tant que Réserve de biosphère doit être étudiée.



Carte 1: Localisation – Parc du Drakensberg/Parc oKhahlamba



Carte 2: Carte du site – Parc du Drakensberg/Parc oKhahlamba